

**PROJET DE FUSION**

Entre les sociétés dénommées :

**VESEO TECHNOLOGIES**

ET

**VESEO BI**

*Par absorption de la première par la seconde.*

Projet de fusion du 27 mai 2021

*ENTRE LES SOUSSIGNEES :*

La société dénommée **WISEO BI**, société anonyme au capital de 1 836 635 euros, dont le siège social est 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée sous le numéro 440 964 864 RCS Nanterre,

représentée par son président directeur général, Monsieur Eric PERRIER, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du conseil d'administration en date du 26 mai 2021,

*Ci-après dénommée « **WISEO BI** » ou la « **Société absorbante** »,  
D'UNE PART,*

*ET :*

La société dénommée **WISEO TECHNOLOGIES**, société par actions simplifiée au capital de 331 000 euros, dont le siège social est fixé 94-96 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 420 798 100 R.C.S. Nanterre,

Représentée par VISEO, elle-même représentée par Monsieur Eric PERRIER, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du Président en date du 26 mai 2021,

*Ci-après dénommée « **WISEO TECHNOLOGIES** » ou la « **Société absorbée** »,  
D'AUTRE PART,*

ci-après dénommées ensemble les « Parties ».

*PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, LES SOUSSIGNEES  
ONT EXPOSE CE QUI SUIT :*

## I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

### 1.1 - VISEO BI

VISEO BI a pour objet social, en France comme à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de filiales existantes ou à créer :

- *« les prestations relatives à l'informatique, conseils, études et réalisations, sous forme d'assistance technique ou de réalisations clés en main,*
- *la fabrication et/ou la distribution de produits, outils ou solutions informatiques, logicielles et/ou matérielles,*
- *L'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toute société ou autre personne morale, de quelque forme que ce soit, française ou étrangère, sous quelque forme que ce soit et quelque soit l'activité de ces personnes morales (ci-après les « Filiales et Sous-Filiales »),*
- *La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par de création de sociétés ou autres personnalités morales nouvelles, d'apports, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, société en participation ou autrement tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financement sous quelque forme que ce soit auxdites personnalités morales,*
- *La prise de toute mesure contribuant à valoriser ses actifs ;*
- *la participation active et continue, au moyen des ressources matérielles et humaines dont dispose la société :*
  - o *à la conduite de la politique et au contrôle des activités de ses Filiales et Sous-Filiales en déterminant périodiquement les objectifs stratégiques, marketing, opérationnels et financiers à atteindre par ses Filiales et Sous-Filiales, en veillant à la réalisation de ces objectifs et, en cas de non réalisation de l'un ou plusieurs de ces objectifs, en définissant et en veillant à la mise en œuvre des actions opportunes à entreprendre par la ou les Filiales ou Sous-Filiales concernées ;*
  - o *à la gestion de ses Filiales et Sous-Filiales quant au choix notamment de leurs principaux moyens matériels et humains et de leurs investissements ou placements financement.*
- *le conseil et la prestation de services sous toutes ses formes en matière commerciale, administrative, juridique, comptable financière, industrielle, immobilière et autres, à toutes entreprises et notamment aux Filiales et Sous-filiales pour les aider, notamment dans leur gestion, restructuration, développement et leur activité commerciale,*
- *la réalisation de toutes opérations industrielles, publicitaires, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières connexes ou accessoires aux objets mentionnés ci-dessus ou qui peut faciliter la réalisation de ces objets. »*

Elle a été immatriculée sous la forme de société anonyme.

Elle a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 11 septembre 2107.

Son capital social s'élève à la somme de 1 836 635 euros, divisé en 1 836 635 actions d'un (1) euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La date de clôture de son exercice est le 31 décembre de chaque année.

VISEO BI ne fait pas appel public à l'épargne.

En outre, aucune valeur mobilière en cours de validité n'a été émise et n'est susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, à des titres représentatifs de son capital social.

## **1.2 VISEO TECHNOLOGIES**

VISEO TECHNOLOGIES a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- « *Les prestations relatives à l'informatique, conseils, études et réalisations, sous forme d'assistance technique ou de réalisations clés en main,*
- *La fabrication et/ou distribution de produits, outils ou solutions informatiques, logicielles et/ou matérielles,*
- *Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,*
- *La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. »*

La société VISEO TECHNOLOGIES a été constituée sous la forme d'une société anonyme et a été transformée en société par actions simplifiée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 décembre 2005.

Sa durée de 99 ans a été fixée jusqu'au 13 novembre 2097.

Son capital social s'élève à la somme de 331 000 euros, divisé en 331 000 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

La date de clôture de son exercice est le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, aucun emprunt obligataire n'est en cours sur VISEO TECHNOLOGIES.

VISEO TECHNOLOGIES ne fait pas appel public à l'épargne.

En outre, aucune valeur mobilière en cours de validité n'a été émise et n'est susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, à des titres représentatifs de son capital social.

### **1.3 - Liens entre les sociétés**

#### **1.3.1 - Liens en capital**

VISEO BI détient à ce jour 297 900 actions sur les 331 000 actions émises par VISEO TECHNOLOGIES représentant au moins 90% de son capital et des droits de vote et s'engage à conserver cette participation jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion.

Les 33 100 actions restantes sur les 331 000 actions émises par VISEO TECHNOLOGIES représentant 10% de son capital et droits de vote sont détenues par la société VISEO SAS.

VISEO SAS détient directement 100% du capital et des droits de vote de VISEO BI et directement et indirectement 100% du capital et des droits de vote de VISEO TECHNOLOGIES.

VISEO TECHNOLOGIES ne détient aucun titre en capital de VISEO BI, ni aucune de ses propres actions.

#### **1.3.2 - Dirigeants communs**

Le président de VISEO TECHNOLOGIES est la société VISEO, laquelle peut être représentée par Monsieur Olivier DHONTE son président ou par Eric PERRIER son directeur général.

Eric PERRIER est président directeur général et Olivier DHONTE est directeur général délégué et administrateur de la société VISEO BI.

#### **1.4 - Consultation des instances représentatives du personnel**

Les membres du CSE Central de l'UES Viseo, incluant la Société absorbée et la Société absorbante, ont été informés et consultés sur l'opération de fusion, préalablement à la signature du présent traité de fusion.

*CECI EXPOSE IL EST PASSE AU TRAITE DE FUSION FIXANT LES CONDITIONS DE FUSION DE VISEO TECHNOLOGIES PAR VISEO BI, SOUS LES REGIMES DES ARTICLES L.236-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE ET DES ARTICLES 210A ET SUIVANTS DU CODE GENERAL DES IMPOTS.*

## **II - BASES DE LA FUSION**

#### **2.1 - Motifs et buts de la fusion**

La fusion par absorption de VISEO TECHNOLOGIES par VISEO BI a pour motif de rationaliser l'organisation globale du groupe en préservant les activités des chacune des entités et en bénéficiant pleinement de la force commerciale et de la notoriété de VISEO. Ces sociétés ont par ailleurs leur principale zone d'exploitation en France, peuvent avoir la même clientèle et être amenés à proposer les mêmes services.

Le but de la fusion est donc de restructurer le groupe de sociétés détenues directement ou indirectement par la société VISEO afin de simplifier et rationaliser l'organigramme juridique, économique et fiscale du groupe VISEO, tout en recherchant la réduction des coûts de fonctionnement. La fusion par absorption de VISEO TECHNOLOGIES par VISEO BI est immédiatement suivie par la fusion par absorption de VISEO BI par VISEO SAS, société opérationnelle en France.

#### **2.2 - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération**

Les comptes de VISEO BI et VISEO TECHNOLOGIES utilisés pour établir les conditions de la fusion sont les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan et compte de résultat), qui figurent en Annexe 1.

A la date de ce jour, les comptes de VISEO BI ont été audités sans réserve par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par décisions des actionnaires en date du 19 avril 2021.

A la date de ce jour, les comptes de VISEO TECHNOLOGIES ont été audités sans réserve par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par décision des associés en date du 8 avril 2021.

#### **2.3 - Date de réalisation et date d'effet de la fusion**

Le projet de fusion sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre au nom de chaque Partie. Le projet de fusion sera également mis en ligne sur les sites internet respectifs des Parties ([www.viseobi.fr](http://www.viseobi.fr) et [www.viseotechnologies.fr](http://www.viseotechnologies.fr)), dans des conditions de nature à en garantir

la sécurité et l'authenticité, pendant une période ininterrompue trente (30) jours au moins avant la date de réalisation de la fusion.

La date d'effet juridique de la fusion est fixée d'un commun accord entre les Parties au 30 juin 2021, dans le respect des délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-2 du Code de commerce et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives (la « **Date de Réalisation** »).

D'un point de vue fiscal et comptable, la présente fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, date d'ouverture de l'exercice en cours (la « **Date d'Effet** ») des deux sociétés parties à l'opération de fusion.

En conséquence, toutes les opérations actives et passives de VISEO TECHNOLOGIES effectuées depuis la Date d'Effet jusqu'au jour de la Date de Réalisation de la fusion seront réputées, sur le plan fiscal et comptable, avoir été accomplies au bénéfice ou à la charge de VISEO BI, qui supportera exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis par VISEO TECHNOLOGIES.

Les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la Date d'Effet par l'exploitation de VISEO TECHNOLOGIES seront englobés dans le résultat imposable de VISEO BI.

Le patrimoine de VISEO TECHNOLOGIES sera dévolu à VISEO BI dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par VISEO BI sans réserve aucune, de toutes les opérations effectuées par VISEO TECHNOLOGIES depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation.

#### **2.4 - Comptabilisation des éléments transférés**

VISEO BI détenant 90% des actions de VISEO TECHNOLOGIES et s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun sans changement du contrôle existant, les éléments d'actifs et de passifs de VISEO TECHNOLOGIES seront apportés à la valeur nette comptable au 31 décembre 2020, telle qu'elle ressort du bilan de VISEO TECHNOLOGIES à cette date, conformément à l'avis CRsC n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de réglementation comptable (CRC).

#### **2.5 - Méthodes d'évaluation des sociétés et détermination du rapport d'échange**

Les parties sont convenues de valoriser les sociétés selon les méthodes explicitées en Annexe 2 ; les modalités de détermination du rapport d'échange fondées sur les valeurs réelles figurent également en Annexe 2 aux présentes.

<b>III - APPORT-FUSION DE LA SOCIETE VISEO TECHNOLOGIES A LA SOCIETE VISEO BI</b>
---

Monsieur Eric PERRIER *es qualités de représentant de VISEO*, au nom et pour le compte de VISEO TECHNOLOGIES, en vue de la fusion à intervenir de VISEO TECHNOLOGIES par VISEO BI, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées,

à VISEO BI, ce qui est accepté par Monsieur Eric PERRIER, *ès qualités*, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

de l'universalité de son patrimoine, soit tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de VISEO TECHNOLOGIES y compris les éléments actifs

et passifs résultant des opérations faites depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion.

L'énumération des actifs et passifs ci-après n'a qu'un caractère estimatif, indicatif et non limitatif, le patrimoine de VISEO TECHNOLOGIES devant être intégralement dévolu à VISEO BI dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion.

## **1 - Actif apporté (sur la base des comptes audités au 31/12/2020)**

### *1.1 - Actif immobilisé*

Fonds commercial	5 765 027 €
Autres immobilisations incorporelles	48 574 €
Autres immobilisations corporelles	15 529 €
Immobilisations financières	22 811 €
	5 851 941 €

### *1.2 - Actif circulant*

Créances clients et comptes rattachés	11 241 280 €
Autres créances	15 128 176 €
Disponibilités	1 577 289 €
Charges constatées d'avance	18 488 €
Ecart de conversion actifs	43 €
	27 965 276 €

*Montant total de l'actif dont la transmission est prévue :* 33 817 217 €

## **2 - Passif transmis (sur la base des comptes audités au 31/12/2020)**

VISEO BI prendra en charge et acquittera au lieu et place de VISEO TECHNOLOGIES la totalité du passif de celle-ci, qui comprenait au 31 décembre 2020 les provisions et dettes ci-après désignées et estimées :

Provision pour risques	26 250 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 576 €
Emprunts et dettes financières diverses	11 883 776 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 977 188 €
Dettes fiscales et sociales	9 461 400 €
Autres dettes	96 300 €
Produits constatés d'avance	76 475 €
Ecart de conversion passif	213 €

*Montant total du passif dont la transmission est prévue :* 23 511 928 €

Il est à noter qu'en date du 18 mai 2021, VISEO TECHNOLOGIES a émis 137 900 actions nouvelles d'une valeur de 48,213 euros par action, soit pour un montant total de 6 648 572,20 euros, par incorporation de créances liquides et exigibles détenues par VISEO BI sur VISEO TECHNOLOGIES.

Il est précisé en tant que de besoin que les stipulations ci-dessus ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

### **3 – Montant de l’actif net à transmettre**

L’actif net de VISEO TECHNOLOGIES au 31 décembre 2020 ressort à 10 279 040 euros avant réalisation d’une augmentation de capital en date du 18 mai 2021 d’un montant total de 6 648 572,20 euros, dont 137 900 euros en valeur nominale.

VISEO TECHNOLOGIES certifie qu’aucune réduction de capital, ni distribution de réserves ou bénéfices n’a été réalisée depuis la Date d’Effet.

## **IV - CONDITIONS DES APPORTS**

### **4.1 - Propriété - jouissance**

VISEO BI sera propriétaire des biens et droits apportés par VISEO TECHNOLOGIES à compter de la Date de Réalisation de la fusion, en ce compris ceux qui n’auraient pas été mentionnés dans l’article 3 ci-avant ou qui auraient été omis dans la comptabilité de VISEO TECHNOLOGIES. Toutefois, la Date d’Effet ayant été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, VISEO BI en aura la jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Toutefois, la Date d’Effet de la fusion étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est convenu que VISEO BI fera son affaire des modifications intervenues tant dans la composition que dans la valorisation des éléments d’actif et de passif transmis ; en conséquence, toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectuées à compter de la Date d’Effet, sous la responsabilité de VISEO TECHNOLOGIES et en son nom, seront réputées faites pour le compte de VISEO BI et le résultat net desdites opérations lui bénéficiera ou restera à sa charge depuis cette date.

En conséquence, à compter de la Date d’Effet, tous droits corporels et incorporels, et notamment toutes acquisitions ou aliénations d’immobilisations relatives à l’activité apportée et, d’une manière générale, tous biens ou droits qui viendraient compenser activement l’aliénation à un titre quelconque de l’un des biens ou droits désignés ci-dessus, reviendraient à VISEO BI et les plus ou moins-values éventuelles sur cession d’actifs seront au profit ou à la charge de VISEO BI.

### **4.2 - Charges et conditions**

#### **4.2.1 - En ce qui concerne VISEO BI**

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Eric PERRIER, ès qualités, oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- VISEO BI prendra les biens et droits à elle apportés, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l’état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- VISEO BI exécutera à compter de la Date de Réalisation tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers (entre autres, clients, fournisseurs, partenaires), relativement à l’exploitation des biens et droits, corporels ou incorporels, et des contrats qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d’assurance contre l’incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire

elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de VISEO TECHNOLOGIES, sans recours contre cette dernière.

- VISEO BI se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls. VISEO BI fera en sorte, pour tous les contrats intuitu personae dont le transfert n'a pas été autorisé, d'obtenir dans les meilleurs délais l'autorisation du cocontractant.
- VISEO BI sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.
- VISEO BI supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens, contrats et droits objet de l'apport-fusion.
- VISEO BI sera tenue à l'acquit de la totalité du passif, actuel et futur, de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- VISEO BI reprendra l'ensemble du personnel de VISEO TECHNOLOGIES conformément à l'article 1224-1 du Code du travail.

#### **4.2.2 - En ce qui concerne VISEO TECHNOLOGIES :**

VISEO TECHNOLOGIES est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

- Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- Le représentant de VISEO TECHNOLOGIES s'oblige, *ès qualités*, à fournir à VISEO BI tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de VISEO BI, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement, notamment concernant le changement d'actionnaire dans toutes sociétés dans lesquelles la Société absorbante détient une participation.

- Le représentant de VISEO TECHNOLOGIES *ès qualités*, oblige celle-ci à remettre et à livrer à VISEO BI aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- Le représentant de VISEO TECHNOLOGIES *ès qualités* déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens et droits ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à VISEO aux termes du présent acte.

En conséquence, le représentant de VISEO TECHNOLOGIES *ès qualités* dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

## V - DECLARATIONS

Monsieur Eric PERRIER, *ès qualités de représentant de Viseo*, déclare :

- Que VISEO TECHNOLOGIES n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaire et qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de conciliation.
- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité.
- Que VISEO TECHNOLOGIES est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé et exploité.
- Que les biens de VISEO TECHNOLOGIES apportés ne sont grevés d'aucun privilège à l'exception d'une inscription au titre d'un contrat de location, tel que l'état ci-joint en annexe 3, à jour en date du 25 mai 2021 le mentionne.
- Qu'il n'existe pas d'engagements hors bilan et que s'il devait y en avoir, VISEO BI les prendra à sa charge les engagements contractés par VISEO TECHNOLOGIES, qui seront aussi repris hors bilan en raison de leur caractère éventuel.
- Que les livres de comptabilité de VISEO TECHNOLOGIES ainsi que la comptabilité détaillée afférente à la période entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation seront remis à VISEO BI dès la Date de Réalisation de la fusion. Les registres juridiques seront également remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation.

## VI-DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

Sur la base des méthodes d'évaluation décrites en annexe 2 du présent traité de fusion, le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties, à 1 action de VISEO BI pour 0,0619 action de VISEO TECHNOLOGIES.

Ce rapport d'échange résulte du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux sociétés.

## VII - REMUNERATION DES APPORTS – AUGMENTATION DE CAPITAL DE VISEO BI

### **7.1 - Rémunération des apports**

Il résulte du rapport d'échange arrêté et décrit en Annexe 2 que les associés de VISEO TECHNOLOGIES devrait recevoir, en échange des 331 000 actions qu'ils détiennent dans le capital social de VISEO TECHNOLOGIES, 5 347 333 actions de VISEO BI, à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Le capital de VISEO BI serait ainsi augmenté d'une somme de 5 347 333 euros.

Cependant, VISEO BI détient 297 900 actions de VISEO TECHNOLOGIES de sorte qu'elle recevrait 4 812 600 de ses propres actions lors de l'augmentation de son capital. VISEO BI ne pouvant détenir ses propres actions, renonce à recevoir les 4 812 600 actions nouvelles auxquelles sa participation dans VISEO TECHNOLOGIES lui donne droit.

Ainsi, l'augmentation de capital qui bénéficiera à l'associé de VISEO TECHNOLOGIES autre que VISEO BI s'élèvera à 534 733 euros et correspondra à la création de 534 733 actions nouvelles d'un (1) euro chacune qui seront attribuées conformément au rapport d'échange sus-indiqué.

Les actions nouvelles ainsi créées seront émises obligatoirement en la forme nominative et seront entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires dès leur création.

Les actions nouvelles, de même catégorie que les anciennes, donneront droit à l'intégralité des dividendes et autres distributions décidés par la société VISEO BI à compter de la date de réalisation de la fusion.

## **7.2 – Prime de fusion**

La différence entre d'une part, la valeur nette comptable des biens apportés, soit 10 279 040 euros et d'autre part, le montant nominal de l'augmentation de capital de VISEO BI, soit 534 733 euros, devrait constituer une prime de fusion de 9 744 307 euros, inscrite au passif du bilan de VISEO BI et sur laquelle porteraient les droits de tous les actionnaires, anciens et nouveaux, de VISEO BI.

Toutefois, VISEO BI ayant renoncé à ses droits dans l'augmentation de capital, seule la quote-part de la valeur nette comptable des biens apportés correspondant aux actions non détenues par VISEO BI sera prise en compte et la prime de fusion sera réduite d'un montant résultant de la prise en compte des droits non exercés.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société absorbée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la prime de fusion ressort donc à 1 227 094 euros.

De convention expresse entre les parties, il est précisé qu'il sera proposé aux actionnaires de la société VISEO BI, appelés à approuver le présent apport-fusion :

- de prélever le cas échéant sur cette prime les montants nécessaires à la reconstitution des réserves et provisions réglementées à laquelle la société VISEO BI serait astreinte ;
- d'autoriser le conseil d'administration de la société VISEO BI à imputer, s'il le juge utile, sur cette prime l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la présente fusion ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation de capital et à la réalisation de la fusion.

## **7.3 – Boni de fusion**

Conformément aux dispositions du règlement du comité de réglementation comptable (CRC) n°2004-01 du 4 mai 2004, les apports effectués par la Société absorbée doivent être transcrits dans les comptes de la Société absorbante à leur valeur comptable.

La valeur nette des actions de VISEO TECHNOLOGIES figurant à l'actif de VISEO BI au 31 décembre 2020, soit 1 715 131 euros étant inférieure à la quote-part de l'actif net comptable apporté, soit 8 517 213 euros, il sera donc constaté un boni de fusion d'un montant de 6 802 082 euros.

Ce boni de fusion sera comptabilisé dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la Société absorbée depuis l'acquisition et non distribués et, dans les capitaux propres pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

## **VII - DISSOLUTION DE VISEO TECHNOLOGIES**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de VISEO TECHNOLOGIES à VISEO BI, VISEO TECHNOLOGIES se trouvera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la Date de Réalisation.

Du fait de la reprise par VISEO BI de la totalité de l'actif et du passif de VISEO TECHNOLOGIES, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

## **VIII – CONDITIONS SUSPENSIVES**

Indépendamment de l'accomplissement des formalités légales préalables à la fusion, les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis aux conditions suspensives ci-après :

- mainlevée du nantissement portant sur le compte de titres financiers n°12bis ouvert au nom de la société VISEO SAS dans les comptes de la société VISEO TECHNOLOGIES et sur lesquels sont inscrits 33 100 actions ordinaires au plus tard préalablement à l'assemblée générale de VISEO BI qui doit se tenir le 30 juin 2021.
- Approbation de la fusion et de l'augmentation de capital corrélative, par l'assemblée générale de VISEO BI qui doit se réunir le 30 juin 2021.

La réalisation de la seconde de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de VISEO BI.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

## **IX - REGIME FISCAL**

### **9.1 - Dispositions générales**

Les représentants légaux des sociétés VISEO BI et VISEO TECHNOLOGIES obligent celles-ci *ès qualités* à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

### **9.2 - Impôt sur les sociétés**

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, dégagés depuis cette date par VISEO TECHNOLOGIES seront englobés dans le résultat imposable de VISEO BI.

Les soussignés *ès qualités*, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A cet effet, VISEO BI prend l'engagement :

- a) de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez VISEO TECHNOLOGIES, ainsi que la réserve spéciale où VISEO TECHNOLOGIES a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit ;
- b) de se substituer à VISEO TECHNOLOGIES pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.
- c) de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO TECHNOLOGIES ;
- d) de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du code général des impôts, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration. Cette réintégration est effectuée sur une période de cinq ans pour les biens autres que les constructions, mais la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée ;
- e) d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO TECHNOLOGIES. A défaut, de rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de VISEO TECHNOLOGIES ;
- f) de reprendre à son bilan les écritures comptables de VISEO TECHNOLOGIES (valeur d'origine, amortissement, provision pour dépréciation et valeur nette) des éléments d'actif apportés du fait de la fusion et de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine des biens dans les écritures de VISEO TECHNOLOGIES ;
- g) de respecter, le cas échéant, les engagements souscrits par VISEO TECHNOLOGIES en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission, d'apport partiel d'actif ou assimilées ;
- h) de se substituer à la société VISEO TECHNOLOGIES pour la continuation du délai de conservation des titres tel que prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts et 54 à 56 à l'annexe II du même Code ;
- i) de reprendre tous les engagements fiscaux et les options fiscales souscrits par VISEO TECHNOLOGIES et relatifs aux biens apportés.

Obligations déclaratives :

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 221 du CGI, VISEO TECHNOLOGIES déclarera la cessation de son activité dans les 45 jours de la première publication de la fusion dans un journal d'annonces légales. En outre, ses bénéfices non encore taxés devront faire l'objet d'une déclaration de résultat à souscrire dans un délai de 60 jours, accompagnée de l'état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies I du CGI.

VISEO respectera les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la présente opération et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de

suivi des valeurs fiscales visées à l'article 54 septies-I du CGI et à l'article 38 quinquies de l'Annexe III au CGI ;

- tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissable et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies-II du CGI.

### **9.3 - Taxe sur la valeur ajoutée**

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, sont dispensées de TVA les livraisons de biens et les prestations de services, intervenant dans le cadre d'une transmission à titre onéreux ou à titre gratuit ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La dispense de taxation s'applique à l'ensemble des biens et services qui appartiennent à l'universalité transmise, et ce, quelle que soit leur nature.

VISEO BI est réputée continuer la personne de VISEO TECHNOLOGIES. Elle sera donc tenue, s'il y a lieu, de procéder aux régularisations de TVA auxquelles aurait dû procéder VISEO TECHNOLOGIES si elle avait continué son exploitation. La transmission n'entraîne pas une remise à zéro des délais de régularisation.

VISEO BI et VISEO TECHNOLOGIES déclarent que le montant hors taxe des livraisons de biens et des prestations de service réalisées dans le cadre de la présente fusion sera porté sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3, dans la rubrique des opérations non imposables.

VISEO BI sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de VISEO TECHNOLOGIES. En conséquence cette dernière transférera purement et simplement à VISEO BI les crédits de TVA dont elle disposera, le cas échéant, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

### **9.4 - Enregistrement**

Les soussignés ès qualité, au nom de la société qu'ils représentent, déclarent que la présente fusion relève des dispositions de l'article 816 du CGI. La présente fusion n'est en conséquence soumise à aucun droit d'enregistrement.

### **9.5 – Taxes et participations assises sur les salaires**

VISEO reprendra en tant que de besoin les obligations qui incombent à VISEO TECHNOLOGIES à raison des salaires versés par elle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **9.6 – Contribution Economique Territoriale (CET)**

La CET est due par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1<sup>er</sup> janvier. La rétroactivité n'ayant pas d'effet en matière de CET, VISEO TECHNOLOGIES reste redevable de la taxe due au titre de l'activité apportée pour l'année 2021. Cependant, du fait de la fusion, VISEO BI se substituera à VISEO TECHNOLOGIES pour le paiement de la CET 2021.

### **9.7 – Autres dispositions fiscales**

Plus généralement, VISEO BI se substituera de plein droit à VISEO TECHNOLOGIES et en conséquence sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de VISEO TECHNOLOGIES pour toutes les autres charges et obligations fiscales générées au titre de son exploitation.

## X - DISPOSITIONS DIVERSES

### 10.1 - Formalités

- VISEO BI remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- VISEO BI fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens, droits et contrats apportés.
- VISEO BI remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

### 10.2 - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par VISEO BI.

### 10.3 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

### 10.4 - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

### 10.5 – Renonciation

Les Parties renoncent à invoquer l'article 1195 du Code civil.

### 10.6 – Signature électronique

Les Parties conviennent expressément que le présent document, signé de manière dématérialisée dans le cadre de la plateforme de signature électronique utilisée par les Parties, constitue l'original dudit document et une preuve écrite au sens de l'article 1365 du Code Civil, a la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé à chacune des Parties et aux tiers.

DocuSigned by:  
*Eric PERRIER*  
100D146305934DA...

---

**VISEO TECHNOLOGIES**  
Représentée par VISEO  
Représentée par Eric PERRIER

DocuSigned by:  
*Eric PERRIER*  
100D146305934DA...

---

**VISEO BI**  
Représentée par Eric PERRIER

**FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE  
VISEO TECHNOLOGIES PAR VISEO BI**

**Annexe 1**

Comptes audités et approuvés des sociétés VISEO TECHNOLOGIES ET VISEO BI  
au 31 décembre 2020

VISEO B.I.

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	12 604	12 604				
Fonds commercial	8 271 486		8 271 486	28,31	8 271 486	31,34
Autres immobilisations incorporelles	2 000	2 000				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	33 831	28 491	5 340	0,02	7 847	0,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 715 131		1 715 131	5,87	1 715 131	6,50
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	42 408		42 408	0,15	42 138	0,16
<b>TOTAL (I)</b>	<b>10 077 460</b>	<b>43 095</b>	<b>10 034 365</b>	<b>34,35</b>	<b>10 036 601</b>	<b>38,02</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	6 077 847	44 253	6 033 594	20,65	6 559 063	24,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	37 398		37 398	0,13	4 125	0,02
. Organismes sociaux	10 946		10 946	0,04	4 282	0,02
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	4 533		4 533	0,02	4 533	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	401 196		401 196	1,37	572 839	2,17
. Autres	12 201 856		12 201 856	41,76	8 327 195	31,55
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	481 506		481 506	1,65	797 479	3,02
Charges constatées d'avance	10 535		10 535	0,04	89 623	0,34
<b>TOTAL (II)</b>	<b>19 225 816</b>	<b>44 253</b>	<b>19 181 563</b>	<b>65,65</b>	<b>16 359 139</b>	<b>61,98</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>29 303 276</b>	<b>87 348</b>	<b>29 215 928</b>	<b>100,00</b>	<b>26 395 740</b>	<b>100,00</b>

VISEO B.I.

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 836 635 )	<b>1 836 635</b>	6,29	<b>1 836 635</b>	6,96
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 044 686	7,00	2 044 686	7,75
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	220 665	0,76	220 665	0,84
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 010	0,01	2 010	0,01
Report à nouveau	12 124 637	41,50	8 074 341	30,59
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 289 298</b>	14,68	<b>4 050 297</b>	15,34
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>20 517 931</b>	70,23	<b>16 228 633</b>	61,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	2 506	0,01	3 249	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	3 797 790	13,00	4 066 938	15,41
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 225	1,34	1 452 173	5,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 364 886	4,67	1 304 318	4,94
. Organismes sociaux	1 093 543	3,74	1 127 020	4,27
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 770 800	6,06	1 714 422	6,50
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	127 942	0,44	165 175	0,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 936	0,05	39 401	0,15
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	135 370	0,46	294 409	1,12
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>8 697 997</b>	29,77	<b>10 167 107</b>	38,52
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>29 215 928</b>	100,00	<b>26 395 740</b>	100,00

VISEO B.I.

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	59 253		59 253	0,40	16 777	0,10	42 476	253,18
Production vendue biens								
Production vendue services	14 719 835	996	14 720 831	99,60	16 461 418	99,90	-1 740 587	-10,56
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>14 779 088</b>	<b>996</b>	<b>14 780 084</b>	<b>100,00</b>	<b>16 478 195</b>	<b>100,00</b>	<b>-1 698 111</b>	<b>-10,30</b>
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			532 251	3,60	68 414	0,42	463 837	677,99
Autres produits			0	0,00	498	0,00	-498	-100,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>15 312 335</b>	<b>103,60</b>	<b>16 547 107</b>	<b>100,42</b>	<b>-1 234 772</b>	<b>-7,45</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			58 743	0,40	16 611	0,10	42 132	253,64
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 501 014	10,16	3 073 333	18,65	-1 572 319	-51,15
Impôts, taxes et versements assimilés			426 768	2,89	383 908	2,33	42 860	11,16
Salaires et traitements			9 062 034	61,31	8 845 592	53,68	216 442	2,45
Charges sociales			3 794 708	25,67	3 868 708	23,48	-74 000	-1,90
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 507	0,02	2 540	0,02	-33	-1,29
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			19	0,00	266	0,00	-247	-92,85
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>14 845 793</b>	<b>100,44</b>	<b>16 190 957</b>	<b>98,26</b>	<b>-1 345 164</b>	<b>-8,30</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>466 542</b>	<b>3,16</b>	<b>356 150</b>	<b>2,16</b>	<b>110 392</b>	<b>31,00</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			3 819 777	25,84	2 692 845	16,34	1 126 932	41,85
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			128 711	0,87	95 110	0,58	33 601	35,33
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change					1	0,00	-1	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>3 948 488</b>	<b>26,71</b>	<b>2 787 955</b>	<b>16,92</b>	<b>1 160 533</b>	<b>41,63</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			52 290	0,35	58 567	0,36	-6 277	-10,71
Différences négatives de change					253	0,00	-253	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>52 290</b>	<b>0,35</b>	<b>58 819</b>	<b>0,36</b>	<b>-6 529</b>	<b>-11,09</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>3 896 198</b>	<b>26,36</b>	<b>2 729 136</b>	<b>16,56</b>	<b>1 167 062</b>	<b>42,76</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>4 362 740</b>	<b>29,52</b>	<b>3 085 286</b>	<b>18,72</b>	<b>1 277 454</b>	<b>41,40</b>



## Annexes

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 215 927,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 289 297,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/03/2021 par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Dans le cadre des projets facturés au forfait, l'entreprise utilise la méthode à l'avancement (méthode préférentielle) pour la valorisation des encours de production à la clôture de l'exercice.

#### **1.1 - Crise du COVID-19 et continuité d'exploitation :**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Compte tenu son secteur

d'activité et de son positionnement sur le marché local et international, le groupe VISEO n'a pas été impacté de manière significative à ce stade par la situation sanitaire en Europe.

Dans le contexte de cette crise sanitaire, la société a bénéficié des mesures suivantes au cours de l'exercice :

- recours à l'activité partielle ayant généré une indemnisation d'un montant de 463.671 E en provenance de l'Etat.

Il n'existe à ce jour aucune incertitude sur la continuité d'exploitation de la société et du groupe.

### **1.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

### **1.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement :**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis du PCG du 15/06/2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutations, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. Cette valeur d'utilité est appréciée sur la base des cash-flows futurs générés par l'activité de la (ou des) filiales.

**Option fiscale :** La société forme à compter du 1/1/2019, un groupe fiscalement intégré (art. 223 A, alinéa 1, et 223 L 6 du CGI) avec les sociétés VISEO (société tête de groupe) et les sociétés VISEO TECHNOLOGIES et COLIBRI.

#### 1.4 - Stocks

Le cas échéant, les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

#### 1.5 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 1.6 - Opération en devises

Les charges et les produits d'exploitation sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

### **FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

### **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Les comptes annuels ne comportent pas de transactions significatives avec des entreprises liées non conclues à des conditions normales

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

Néant

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Fonds commercial (hors droit au bail) = 8 271 486 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	8 271 486		8 271 486	%
<b>TOTAL</b>	<b>8 271 486</b>		<b>8 271 486</b>	

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 10 077 460 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 286 090			8 286 090
Immobilisations corporelles	33 831			33 831
Immobilisations financières	1 757 269	271		1 757 540
<b>TOTAL</b>	<b>10 077 189</b>	<b>271</b>		<b>10 077 460</b>

Amortissements et provisions d'actif = 43 095 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 604			14 604
Immobilisations corporelles	25 984	2 507		28 491
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>40 588</b>	<b>2 507</b>		<b>43 095</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	12 604	12 604	0	1 à 3 ans
Fonds commercial	8 271 486	0	8 271 486	Non amortiss.
Autres immos.incorporelles	2 000	2 000	0	1 à 3 ans
Instal./agenc.divers	27 004	25 864	1 140	8 à 10 ans
Materiel de transport	223	223	0	4 ans
Mobilier	6 604	2 404	4 200	8 à 10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>8 319 920</b>	<b>43 095</b>	<b>8 276 825</b>	

**Etat des créances = 18 786 718 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	42 408		42 408
Actif circulant & charges d'avance	18 744 310	18 691 378	52 932
<b>TOTAL</b>	<b>18 786 718</b>	<b>18 691 378</b>	<b>95 340</b>

VISEO B.I.

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**Provisions pour dépréciation = 44 253 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	86 139		41 886		44 253
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>86 139</b>		<b>41 886</b>		<b>44 253</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 10 951 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 535
Autres créances	8 416
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>10 951</b>

**Charges constatées d'avance = 10 535 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 1 836 635 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1836635	1,00	1 836 635
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>1836635</b>	<b>1,00</b>	<b>1 836 635</b>

**Etat des dettes = 8 697 997 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 506	2 506		
Dettes financières diverses	3 797 790	3 797 790		
Fournisseurs	391 225	391 225		
Dettes fiscales & sociales	4 357 171	4 357 171		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 936	13 936		
Produits constatés d'avance	135 370	135 370		
<b>TOTAL</b>	<b>8 697 997</b>	<b>8 697 997</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 1 907 309 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 506
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	54 565
Dettes fiscales & sociales	1 850 238
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>1 907 309</b>

**Produits constatés d'avance = 135 370 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Ventilation du chiffre d'affaires = 14 780 084 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	59 253	0,40 %
Prestations de services	13 596 909	91,99 %
Produits des activités annexes	1 123 922	7,60 %
<b>TOTAL</b>	<b>14 780 084</b>	<b>100.00 %</b>

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

. Chiffre d'affaires France : 14.779.088 E HT

. Chiffre d'affaires Export : 996 E HT

. Dividendes : dans le cadre des distributions de dividendes, la répartition s'effectue entre les associés au prorata de leur participation respective dans le capital de la société.

. Charges exceptionnelles : 75.616 E

. Régularisation cotisations retraite 2019 : 29.477 E

. Régularisation taxes assises sur salaires 2019 : 11.377 E

. Régularisations diverses : 684 E

. Honoraires AYMING CIR 2019 : 34.078 E

. Produits exceptionnels : 2.174 E

. Régularisations écarts organismes sociaux : 2.174 E

. Intégration fiscale : dans le cadre de l'intégration fiscale, la société applique sur le plan comptable la méthode de la neutralité pour la comptabilisation de l'impôt du groupe.

## Annexes (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	16 732
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
<b>TOTAL</b>	<b>16 732</b>

#### Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS VISEO 27 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE BILL. - SIREN 793 288 010

#### Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	170	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>0</b>

#### Autres informations complémentaires

##### Autres engagements donnés :

- Relatifs au bail des locaux d'Aix-en-Provence (nouveau bail au 1/9/2016) : période triennale à terme au 1/9/2022 soit 20 mois pour un montant global de **118 417 E**.

##### Indemnités de départ à la retraite (IDR) - Art L.123-13 du Code de commerce :

Méthode d'évaluation utilisée : méthode dite prospective s'appuyant sur la situation future des salariés, proratisée au vu de l'ancienneté acquise à la date des calculs, avec correctifs appliqués pour tenir compte des mouvements de personnel et d'une actualisation financière (0,34%).

Le montant des indemnités de départ à la retraite, non comptabilisées dans les comptes sociaux, sont estimées à 732.597 E au 31/12/2020, contre 628.572 E au 31/12/2019.

## Annexes (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### Produits à recevoir = 10 951 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etabli( 4181000000 )	2 535
<b>TOTAL</b>	<b>2 535</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn rrr a obtenir - avoir a recevoir( 4098000000 )	5 554
Etat produits a recevoir( 4487000000 )	2 862
<b>TOTAL</b>	<b>8 416</b>

#### Charges constatées d'avance = 10 535 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance( 4860000000 )	10 535
<b>TOTAL</b>	<b>10 535</b>

#### Charges à payer = 1 907 309 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques interets courus a payer( 5186000000 )	2 506
<b>TOTAL</b>	<b>2 506</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.( 4081000000 )	54 565
<b>TOTAL</b>	<b>54 565</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer( 4282000000 )	817 370
Pers versement volont pee( 4284500000 )	3 197
Acompte perco( 4284600000 )	3 222
Pers autres charges a payer( 4286000000 )	4 820
Comite d'entreprise( 4286200000 )	506 248
Org.soc. congés a payer( 4382000000 )	372 369
Org.soc. autres charges a payer( 4386000000 )	71 993
Etat autres charges a payer( 4486000000 )	2 974
Taxe( 4486100000 )	68 045
<b>TOTAL</b>	<b>1 850 238</b>

VISEO B.I.

27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

*Produits constatés d'avance = 135 370 E*

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Produits constatés d'avance( 48700000000 )	135 370
<b>TOTAL</b>	<b>135 370</b>

## Annexes (suite)

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

## Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAS VISEO TECHNO.	193 100	22 112	83	1 715 131	1 715 131	10 355 502		40 765 990	4 341 634	3 819 777
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

## Observations complémentaires

## VISEO TECHNOLOGIES

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	181 801	181 801				
Fonds commercial	5 765 027		5 765 027	17,05	5 765 027	19,39
Autres immobilisations incorporelles	48 574		48 574	0,14	48 574	0,16
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	159 629	144 100	15 529	0,05	26 196	0,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	22 811		22 811	0,07	21 888	0,07
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 177 842</b>	<b>325 901</b>	<b>5 851 941</b>	17,30	<b>5 861 685</b>	19,71
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	11 243 254	1 974	11 241 280	33,24	8 429 309	28,34
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	38 697		38 697	0,11	32 645	0,11
. Organismes sociaux	3 166		3 166	0,01	33 901	0,11
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	3 396		3 396	0,01	3 396	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	461 184		461 184	1,36	825 282	2,78
. Autres	14 621 733		14 621 733	43,24	13 039 582	43,85
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 577 289		1 577 289	4,66	1 423 137	4,79
Charges constatées d'avance	18 488		18 488	0,05	89 998	0,30
<b>TOTAL (II)</b>	<b>27 967 207</b>	<b>1 974</b>	<b>27 965 233</b>	82,70	<b>23 877 250</b>	80,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	43		43	0,00	109	0,00
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>34 145 092</b>	<b>327 875</b>	<b>33 817 217</b>	100,00	<b>29 739 044</b>	100,00

## VISEO TECHNOLOGIES

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 193 100 )	<b>193 100</b>	0,57	<b>193 100</b>	0,65
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 695 536	16,84	5 695 536	19,15
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	19 310	0,06	19 310	0,06
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 162	0,00	1 162	0,00
Report à nouveau	1 640	0,00	1 640	0,01
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 341 634</b>	12,84	<b>4 609 916</b>	15,50
Subventions d'investissement	26 658	0,08	191 821	0,65
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>10 279 040</b>	30,40	<b>10 712 485</b>	36,02
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	26 250	0,08	26 250	0,09
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>26 250</b>	0,08	<b>26 250</b>	0,09
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	16 576	0,05	7 435	0,03
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	11 883 776	35,14	7 420 587	24,95
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 977 188	5,85	2 214 409	7,45
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 289 071	9,73	3 228 747	10,86
. Organismes sociaux	2 987 514	8,83	2 750 278	9,25
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 713 047	8,02	2 227 884	7,49
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	471 768	1,40	671 659	2,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	96 300	0,28	84 533	0,28
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	76 475	0,23	389 280	1,31
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>23 511 715</b>	69,53	<b>18 994 812</b>	63,87
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	213	0,00	5 497	0,02
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>33 817 217</b>	100,00	<b>29 739 044</b>	100,00

## VISEO TECHNOLOGIES

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	14 122		14 122	0,03	11 039	0,02	3 083	27,93
Production vendue biens								
Production vendue services	40 201 368	550 500	40 751 868	99,97	46 700 588	99,98	-5 948 720	-12,73
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>40 215 490</b>	<b>550 500</b>	<b>40 765 990</b>	<b>100,00</b>	<b>46 711 626</b>	<b>100,00</b>	<b>-5 945 636</b>	<b>-12,72</b>

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			114 937	0,28	200 821	0,43	-85 884	-42,76
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 019 973	2,50	319 912	0,68	700 061	218,83
Autres produits			2	0,00	8	0,00	-6	-74,99
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>41 900 903</b>	<b>102,78</b>	<b>47 232 369</b>	<b>101,11</b>	<b>-5 331 466</b>	<b>-11,28</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			13 982	0,03	10 932	0,02	3 050	27,90
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			4 121 092	10,11	6 330 120	13,55	-2 209 028	-34,89
Impôts, taxes et versements assimilés			1 360 665	3,34	1 406 274	3,01	-45 609	-3,23
Salaires et traitements			24 022 052	58,93	25 913 608	55,48	-1 891 556	-7,29
Charges sociales			10 224 693	25,08	11 413 385	24,43	-1 188 692	-10,40
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 667	0,03	12 458	0,03	-1 791	-14,37
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			7 687	0,02	103 376	0,22	-95 689	-92,55
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>39 760 838</b>	<b>97,53</b>	<b>45 190 153</b>	<b>96,74</b>	<b>-5 429 315</b>	<b>-12,00</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>2 140 065</b>	<b>5,25</b>	<b>2 042 215</b>	<b>4,37</b>	<b>97 850</b>	<b>4,79</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			142 045	0,35	123 828	0,27	18 217	14,71
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			773	0,00	898	0,00	-125	-13,91
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>142 817</b>	<b>0,35</b>	<b>124 726</b>	<b>0,27</b>	<b>18 091</b>	<b>14,50</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			127 555	0,31	85 420	0,18	42 135	49,33
Différences négatives de change			1 095	0,00	2 641	0,01	-1 546	-58,53
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>128 650</b>	<b>0,32</b>	<b>88 061</b>	<b>0,19</b>	<b>40 589</b>	<b>46,09</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>14 167</b>	<b>0,03</b>	<b>36 666</b>	<b>0,08</b>	<b>-22 499</b>	<b>-61,35</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>2 154 232</b>	<b>5,28</b>	<b>2 078 881</b>	<b>4,45</b>	<b>75 351</b>	<b>3,62</b>



## Annexes

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 817 217,05 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 341 634,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/03/2021 par les dirigeants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Dans le cadre des projets facturés au forfait, l'entreprise utilise la méthode à l'avancement (méthode préférentielle) pour la valorisation des encours de production à la clôture de l'exercice.

#### **1.1 - Crise du COVID-19 et continuité d'exploitation :**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Compte tenu son secteur d'activité et de son positionnement sur le marché local et international, le groupe VISEO n'a pas été impacté de manière significative à ce stade par la situation sanitaire en Europe.

Dans le contexte de cette crise sanitaire, la société a bénéficié des mesures suivantes au cours de l'exercice :

- recours à l'activité partielle ayant généré une indemnisation d'un montant de 834.865 E en provenance de l'Etat.

Il n'existe à ce jour aucune incertitude sur la continuité d'exploitation de la société et du groupe.

### **1.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,  
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

### **1.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement :**

la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis du PCG du 15/06/2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutations, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. Cette valeur d'utilité est appréciée sur la base des cash-flows futurs générés par l'activité de la (ou des) filiales.

**Option fiscale :** La société forme à compter du 1/1/2019, un groupe fiscalement intégré (art. 223 A, alinéa 1, et 223 L 6 du CGI) avec les sociétés VISEO (société tête de groupe) et les sociétés VISEO BI et COLIBRI.

#### 1.4 - Stocks

Le cas échéant, les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

#### 1.5 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 1.6 - Opération en devises

Les charges et les produits d'exploitation sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

### FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société a bénéficié du crédit impôt recherche sur l'exercice 2020 à hauteur de 3.017.531 E, dans le cadre des dépenses de recherche et développement éligibles et engagées au cours de l'exercice.

La société bénéficie de subventions finançant ses activités de recherche et développement. Le produit afférent aux charges engagées en 2020 a été comptabilisé en résultat d'exploitation à hauteur de 114.937 E.

Les comptes annuels ne comportent pas de transactions significatives avec des entreprises liées non conclues à des conditions normales.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Néant

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 5 765 027 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	5 765 027		5 765 027	%
<b>TOTAL</b>	<b>5 765 027</b>		<b>5 765 027</b>	

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 6 177 842 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 995 402			5 995 402
Immobilisations corporelles	159 629			159 629
Immobilisations financières	21 888	923		22 811
<b>TOTAL</b>	<b>6 176 920</b>	<b>923</b>		<b>6 177 842</b>

Amortissements et provisions d'actif = 325 901 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	181 801			181 801
Immobilisations corporelles	133 433	10 667		144 100
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>315 234</b>	<b>10 667</b>		<b>325 901</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaire	181 801	181 101	0	1 à 3 ans
Fonds commercial	5 765 027	0	5 765 027	Non amortiss.
Mali technique webtyss	48 574	0	48 574	Non amortiss.
Inst.agenc.divers	62 089	53 505	8 584	10 ans
Mat.bureau &informat	5 069	4 961	108	3 ans
Mobilier	92 470	85 634	6 836	10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>6 155 031</b>	<b>325 901</b>	<b>5 829 129</b>	

Etat des créances = 26 412 729 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	22 811		22 811
Actif circulant & charges d'avance	26 389 918	26 387 549	2 369
<b>TOTAL</b>	<b>26 412 729</b>	<b>26 387 549</b>	<b>25 180</b>

**WISEO TECHNOLOGIES 27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT**

**Provisions pour dépréciation = 1 974 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	80 348		78 374		1 974
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>	<b>80 348</b>		<b>78 374</b>		<b>1 974</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 135 885 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	96 648
Autres créances	39 237
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>135 885</b>

**Charges constatées d'avance = 18 488 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 193 100 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	193100	1,00	193 100
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>193100</b>	<b>1,00</b>	<b>193 100</b>

**Provisions = 26 250 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réélementées					
Provisions pour risques	26 250				26 250
<b>TOTAL</b>	<b>26 250</b>				<b>26 250</b>

**Etat des dettes = 23 511 715 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16 576	16 576		
Dettes financières diverses	11 883 776	11 883 776		
Fournisseurs	1 977 188	1 977 188		
Dettes fiscales & sociales	9 461 401	9 461 401		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	96 300	96 300		
Produits constatés d'avance	76 475	76 475		
<b>TOTAL</b>	<b>23 511 715</b>	<b>23 511 715</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 5 252 790 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	16 576
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	368 867
Dettes fiscales & sociales	4 867 347
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>5 252 790</b>

**Produits constatés d'avance = 76 475 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**Ventilation du chiffre d'affaires = 40 765 990 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	14 122	0,03 %
Prestations de services	39 299 199	96,40 %
Produits des activités annexes	1 409 630	3,46 %
Rabais, remises & ristournes accord	43 039	0,11 %
<b>TOTAL</b>	<b>40 765 990</b>	<b>100.00 %</b>

**Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -2 546 309 E**

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 140 065	-3 035 254	5 175 319
Résultat financier	14 167	-20 093	34 260
Résultat exceptionnel	-271 207	384 653	-655 860
Participation des salariés	-87 700	124 385	-212 085
<b>TOTAL</b>	<b>1 795 325</b>	<b>-2 546 309</b>	<b>4 341 634</b>

*Autres informations relatives au compte de résultat*

- . Chiffre d'affaires France : 40.215.490 E HT
- . Chiffre d'affaires Export : 550.500 E HT
  
- . Dividendes : dans le cadre des distributions de dividendes, la répartition s'effectue entre les associés au prorata de leur participation respective dans le capital de la société.
  
- . Charges exceptionnelles : **299.925 E**
  - . Dons mécénat art 238bis CGI : 10.663 E
  - . Régularisations charges sociales : 9.030 E
  - . Commissions CIR 2019-2020 : 280.232 E
  
- . Produits exceptionnels : **28.718 E**
  - . Régularisation écart CVAE 2019 : 18.936 E
  - . Régularisations charges sociales : 9.782 E
  
- . La société bénéficie du crédit impôt recherche sur l'exercice 2020, à hauteur de 3.017.531 E, dans le cadre des dépenses de recherche et développement éligibles et engagées au cours de l'exercice, comptabilisé au compte 699200.
  
- . La société bénéficie également de subventions finançant ses activités de recherche et développement. Le produit afférent aux charges engagées en 2020 a été comptabilisé en résultat d'exploitation au compte 740000, pour un montant de 114.937 E au 31/12/2020.
  
- . Intégration fiscale : dans le cadre de l'intégration fiscale, la société applique sur le plan comptable la méthode de la neutralité pour la comptabilisation de l'impôt du groupe.

## Annexes (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	24 107
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
<b>TOTAL</b>	<b>24 107</b>

#### Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	469	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>469</b>	<b>0</b>

#### Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS VISEO \_ 27 Quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne Billancourt - (SIREN : 793288010)

#### Autres informations complémentaires

##### . Autres engagements donnés :

- Dans le cadre des baux des locaux commerciaux de la société, savoir :  
 . Grenoble (Le Pulsar 9) : 174.816 E (période triennale à terme au 31/12/2023 soit 36 mois).

##### - Indemnités de départ à la retraite (IDR) - Art L.123-13 du Code de commerce :

Méthode d'évaluation utilisée : méthode dite prospective s'appuyant sur la situation future des salariés, proratisée au vu de l'ancienneté acquise à la date des calculs, avec correctifs appliqués pour tenir compte des mouvements de personnel et d'une actualisation financière (0,34%).

Le montant des indemnités de départ à la retraite, non comptabilisées dans les comptes sociaux, sont estimées à 1.067.333 E au 31/12/2020 contre 961.428 E au 31/12/2019.

## Annexes (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 135 885 E*

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etab( 418100 )	96 648
<b>TOTAL</b>	<b>96 648</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - produits a recevoir( 448700 )	39 237
<b>TOTAL</b>	<b>39 237</b>

*Charges constatées d'avance = 18 488 E*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av( 486000 )	18 488
<b>TOTAL</b>	<b>18 488</b>

*Charges à payer = 5 252 790 E*

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques interets cou( 518600 )	16 576
<b>TOTAL</b>	<b>16 576</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par( 408100 )	368 867
<b>TOTAL</b>	<b>368 867</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer( 428200 )	2 096 927
Personnel - dettes p( 428400 )	87 700
Personnel - pee( 428450 )	11 069
Personnel - frais salaries( 428600 )	8 708
Personnel - charges a payer( 428620 )	1 076 624
Org.soc. ch/conges a( 438200 )	958 621
Org.soc. charges a p( 438600 )	286 591
Etat autres ch. a pa( 448600 )	39 998
Etat - taxes sur salaire a pay( 448610 )	301 109
<b>TOTAL</b>	<b>4 867 347</b>

VISEO TECHNOLOGIES27-33 QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

*Produits constatés d'avance = 76 475 E*

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Prod.constates d'ava( 487000 )	76 475
<b>TOTAL</b>	<b>76 475</b>

## Annexe 2

### Rémunération des apports Rapport d'échange

La parité d'échange retenue dans la présente opération est basée sur les valeurs réelles des deux sociétés telles que déterminées conventionnellement par les parties.

La parité d'échange repose sur une approche multicritères selon les méthodes d'évaluation usuelles.

#### **1. Méthodes d'évaluation de la Société absorbée, VISEO TECHNOLOGIES**

La valorisation de la Société absorbée s'appuie sur les méthodes suivantes :

- le multiple de chiffre d'affaires (x0,8),
- le multiple d'EBITDA (x9),
- les Cash-Flow actualisés (actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF). Cette méthode consiste à déterminer la valeur intrinsèque d'une entreprise par l'actualisation de ses flux de trésorerie futurs à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise
- Il a aussi été appliqué la même méthode que celle définie par le cabinet PAX et validée par l'Autorité des Marchés Financiers pour valoriser VISEO dans le cadre du FCPE VISEO.

Ces méthodes ont été appliqués sur les comptes statutaires de la Société absorbée au 31 décembre 2020.

La société a ensuite pratiqué une moyenne de ces valorisations en excluant les deux valeurs extrêmes.

La valorisation de 100% des titres de la société VISEO TECHNOLOGIES s'établit à environ 15,96 millions d'euros.

#### **2. Méthodes d'évaluation de la Société absorbante, VISEO BI**

La valorisation de la Société absorbante s'appuie sur les méthodes suivantes :

- le multiple de chiffre d'affaires (x0,8),
- le multiple d'EBITDA (x9),
- les Cash-Flow actualisés (actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF). Cette méthode consiste à déterminer la valeur intrinsèque d'une entreprise par l'actualisation de ses flux de trésorerie futurs à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise
- Il a aussi été appliqué la même méthode que celle définie par le cabinet PAX et validée par l'Autorité des Marchés Financiers pour valoriser VISEO dans le cadre du FCPE VISEO.

Ces méthodes ont été appliqués sur les comptes statutaires de la Société absorbante au 31 décembre 2020.

La société a ensuite pratiqué une moyenne de ces valorisations en excluant les deux valeurs extrêmes.

La valorisation de 100% des titres de la société VISEO BI s'établit à environ 5,49 millions d'euros.

### **3. Détermination du rapport d'échange**

La valeur réelle de la société VISEO TECHNOLOGIES a été arrêtée par les parties à 15 958 522 euros.

La valeur réelle de la société VISEO BI a été arrêtée par les parties à 5 486 171 euros.

La valeur réelle de l'action de la société VISEO TECHNOLOGIES ressort ainsi à :  
 $15\,958\,522 \text{ €} / 331\,000 \text{ actions} = 48,213 \text{ euros par action}$

La valeur réelle de l'action de la société VISEO BI ressort ainsi à :  
 $5\,486\,171 \text{ €} / 1\,836\,635 \text{ actions} = 2,987 \text{ euros par action}$

Le rapport d'échange s'établit à :  
 $2,99/48,21 = 0,061954245$  arrondi à 0,0619

Sur cette base, le rapport d'échange s'établit à 0,0619 action VISEO TECHNOLOGIES pour 1 action nouvelle VISEO BI.

**Annexe 3**

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications  
de VISEO TECHNOLOGIES mise à jour au 25 mai 2021

[Etat d'endettement > Débiteurs](#)

# DÉBITEURS

[Imprimer](#)

## WISEO TECHNOLOGIES

420 798 100  
R.C.S. NANTERREAdresse : 27-33 Quai Alphonse le Gallo 92100 BOULOGNE BILLAN COURT  
Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

**POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ  
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER****RECEVOIR PAR COURRIER**

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
<b>Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Privilèges du Trésor Public</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Protêts</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Nantissements de l'outillage, matériel et équipement</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Déclarations de créances</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Opérations de crédit-bail en matière mobilière</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Publicité de contrats de location</b>  Masquer le détail	1	24/05/2021	-

**Inscription du 10 janvier 2018 Numéro 148**Date fin de contrat : 10/01/2023  
Au profit de :  
FRANFINANCE LOCATION 59 Avenue de Chatou 92853 Rueil-Malmaison Cedex  
Biens concernés :  
Désignation du bien nanti : DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES CONFORMES AU CONTRAT  
ECONOCOM N° 20171706 1  
Compléments : Numero de l'inscription au greffe : 171800148  
La présente inscription est prise contre WISEO TECHNOLOGIES

<b>Publicité de clauses de réserve de propriété</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Gage des stocks</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Warrants</b>	Néant	24/05/2021	-
<b>Prêts et délais</b>	Néant	24/05/2021	-

<b>Biens inaliénables</b>	Néant	24/05/2021	-
---------------------------	-------	------------	---

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période  
juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars  
2020.